



Réponse des associations canadiennes de foires, expositions et sociétés agricoles face aux modifications proposées dans la Gazette du Canada relativement à la Partie XV du Règlement sur la santé des animaux

Les foires, expositions, sociétés agricoles, associations provinciales et nationales aimeraient présenter leurs observations concernant les modifications proposées à la partie XV du Règlement sur la santé des animaux.

Selon L'ACIA, le but du programme d'identification et de traçabilité nationale est « de fournir des informations précises et actualisées sur l'identité, les déplacements et la localisation des animaux afin d'atténuer l'impact de l'éclosion d'une maladie animale, les enjeux de matière alimentaire et les désastres naturels ». Tout d'abord, nous voulons témoigner notre soutien total du programme et ses objectifs. La traçabilité est un élément critique d'une agriculture canadienne performante, nécessaire pour assurer la santé et la sécurité de nos animaux, nos aliments de même que nos citoyens. Nous sommes heureux de soutenir cette démarche en veillant à ce que nous ayons un numéro d'identification de site valide, enregistrons nos propriétés en conséquence et collaborons régulièrement avec l'ACIA aussi l'AAC pour garantir la participation de toutes les personnes présentes sur notre site.

Toutefois, les changements proposés représentent une charge de travail plus lourde pour notre industrie que nous ne pouvons simplement pas supporter. Si le but des modifications réglementaires proposées est « d'améliorer le système de traçabilité du Canada en renforçant la disponibilité, l'exactitude des informations sur les déplacements d'animaux à l'intérieur du pays et l'harmonisation des exigences pour toutes les espèces », les modifications proposées, telles qu'elles sont rédigées actuellement, n'atteindront pas cet objectif en ce qui concerne nos sites intermédiaires (champs de foire).

LA RAISON D'ÊTRE

À présent, seulement 29 % des foires, expositions et sociétés agricoles disposent d'un personnel suffisant pour gérer leurs expositions d'animaux puis les spectacles. 83 % des personnes impliquées dans les expositions et les événements avec des animaux sont des bénévoles, qui consacrent à ces programmes environ 844 000 heures par année partout au Canada. Nous sommes le *seul* site intermédiaire qui dépend des volontaires, alors nous nous confrontons à des défis uniques. Depuis plusieurs années, nous avons du mal à trouver suffisamment de bénévoles et d'employés pour accomplir les tâches requises déjà nécessaires à l'organisation de ces événements. Ces personnes travaillent souvent de très longues heures et assument de multiples tâches pour assurer le bon déroulement des événements, en plus de leur travail quotidien et de leurs obligations personnelles. Également, dans une ambiance de bénévolat, le partage et le transfert des connaissances sont au mieux sporadiques en raison d'autres engagements, d'une rotation imprévue et fréquente ou d'un manque d'expérience dans les protocoles de transfert de connaissances. Nous n'avons ni le temps, ni les ressources humaines pour assumer des nouvelles obligations en matière de rapports, aussi simples soient-elles.

Par ailleurs, 79 % des foires, expositions et sociétés agricoles ne disposent pas d'installations adéquates pour entreposer le matériel ou les étiquettes. Ceci est dû au caractère bénévole et saisonnier de notre secteur avec nos bâtiments. Les installations ne sont pas adaptées à l'hiver car la

majorité d'entre elles ne sont utilisées que durant les mois d'été et les volontaires rangent le matériel dans des espaces personnels, ce qui est fonctionnel mais peu efficace, surtout lorsqu'il doit être partagé, transféré ou qu'une succession a lieu.

De même, les champs de foire louent leurs installations à d'autres organisations qui offrent des activités animales (4-H, enchères, etc.). Dans ces cas, les propriétaires de terrains (foires, expositions et sociétés agricoles) n'interviennent pas pendant l'événement loué, laissant aux organisateurs un accès raisonnablement ouvert pour réaliser leur programme. Ces modifications auraient pour effet d'alourdir la charge administrative sur les propriétaires de terrains et les amèneraient à imposer des procédures administratives au locataire. À la fin, les deux parties seront frustrées et leur charge de travail augmentera, ce qui amènera probablement les propriétaires de terrains à réduire le nombre de locations qu'ils proposent aux programmes pour les animaux par souci de facilité.

En raison des points ci-dessus, plus de ¾ des foires, expositions et sociétés agricoles évaluées affirment qu'elles seront affectées par les exigences proposées, en plus elles devront par la suite annuler des spectacles ou ont signalé qu'elles ne pourront pas être conformes à la Partie XV du Règlement sur la santé des animaux.

Non seulement le programme de traçabilité des animaux d'élevage est menacé, mais plus de 5 000 événements liés aux animaux sont en danger, dont la moitié concerne les 4-H ou la jeunesse. La déclaration de Guelph indique qu'en renforçant les capacités du secteur, un des objectifs est d'encourager la prochaine génération d'agriculteurs. Un des meilleurs moyens d'y parvenir est sans doute de faire participer les jeunes aux programmes 4-H et aux expositions d'animaux. La mise en péril de ces expositions compromet alors les générations futures de l'agriculture au Canada.

Mes animaux ne sortent de notre ferme que pour des événements 4-H. Si vous me rendez la tâche difficile, je n'autoriserai plus les membres des 4-H à utiliser mes animaux.

La déclaration de Guelph indique également que « l'engagement du secteur en faveur de la production durable d'aliments sûrs, de grande qualité ainsi que le renforcement de la confiance du public, tout en sensibilisant le secteur aux attentes des consommateurs » est un domaine d'action prioritaire dans le cadre de la vision 2028.

Nos activités accueillent chaque année 35 millions de visiteurs lors d'expositions, rodéos, foires et autres événements spéciaux. La plupart de ceux-ci ont une composante agricole et la majorité des visiteurs sont là pour apprendre à propos de l'agriculture. Il est évident qu'avec la diversité des publics que nous rencontrons dans les zones rurales et urbaines, en tant qu'activité de loisir pour les personnes de tout âge, il s'agit d'un des meilleurs endroits pour renforcer la confiance du public dans l'agriculture canadienne. Les visiteurs sont enthousiastes et désireux d'apprendre, en particulier l'apprentissage direct de l'agriculture.

Les foires, les expositions et les sociétés agricoles ont été fondées dans le but de soutenir l'enseignement agricole, donc la majorité d'entre elles ont toujours cette mission et vision. Selon une étude réalisée en 2008, nous savons également que :

- 42 % des visiteurs veulent apprendre davantage sur l'agriculture pareil que l'environnement aux foires et expositions
- 43 % des visiteurs déclarent que « les foires sont un des lieux où les enfants apprennent à connaître l'agriculture et l'alimentation »
- La raison principale pour laquelle la plupart des gens visitent une foire ou une exposition est d'interagir avec l'agriculture

Les foires ont toujours permis aux producteurs de commercialiser leurs animaux de race pure sur les marchés locaux, nationaux et internationaux, au profit de l'industrie de l'élevage. Faire peser la charge (financière ou en heures de bénévolat) de ces coûts sur les sociétés agricoles plutôt que sur l'industrie

de l'élevage/les producteurs pourrait conduire à une diminution d'expositions animales et des opportunités de commercialisation du bétail en plus de la promotion de l'agriculture, de l'alimentation locale et de l'industrie de l'élevage auprès du grand public. La perte de ce moyen de présenter positivement la production animale au grand public pourrait avoir des effets négatifs sur la perception qu'ont tant le grand public que les consommateurs de la production de divers produits animaux.

Appuyer la déclaration de Guelph, c'est assurer la vitalité des foires, des expositions, des sociétés agricoles afin de soutenir leur mission d'éducation agricole.

Pour ces raisons, nous avons proposé une série d'alternatives aux modifications en question afin d'être prises en considération, dans l'esprit d'augmenter significativement les chances d'atteindre les buts et les objectifs de l'ACIA.

DÉPLACEMENT D'ANIMAUX

L'ACIA propose que le champ de foire soit responsable, en tant que site intermédiaire, d'enregistrer les déplacements d'animaux/carcasses vers/depuis le champ de foire dans un délai de sept (7) jours auprès de l'administrateur en charge.

Les arrivées et les départs sont déjà déclarés à la ferme, donc à mon avis, tant que les champs de foire ont un numéro d'identification de site, il incombe alors au producteur de faire un rapport à la ferme.

Nous proposons que les déplacements d'animaux vers/depuis le champ de foire soient signalés par la ferme d'origine. Cette dernière serait aussi chargée de veiller à ce que tous les animaux envoyés aux champs de foire soient munis d'un ou plusieurs indicateurs approuvés intacts ou non endommagés.

Dans une enquête menée auprès des exposants (producteurs qui présentent des animaux au champ de foire) durant l'été 2022, $\frac{2}{3}$ (66 %) d'eux ont déclaré qu'ils seraient prêts à être responsables de la déclaration des déplacements vers/depuis le champ de foire si le processus était simple et direct.

Cela permettrait non seulement de rationaliser le processus, car les producteurs sont déjà familiarisés avec les systèmes de déclaration (applications, logiciels, sites web, formulaires papier) puisqu'ils les utilisent quotidiennement ou hebdomadairement plutôt qu'annuellement tel que nous le ferions, mais contribuerait à réduire les formalités administratives pour les foires, les expositions et les sociétés agricoles, un autre objectif de la déclaration de Guelph.

ÉTIQUETAGE

La réglementation actuelle stipule que si nos sites intermédiaires reçoivent des animaux qui ne portent pas d'indicateur approuvé ou portent un indicateur révoqué, nous devons :

- Appliquer un nouvel indicateur approuvé à l'animal;

Communiquer le numéro d'identification du nouvel indicateur approuvé et le numéro de l'indicateur précédemment approuvé à l'administrateur responsable dans les 7 jours suivant l'application du nouvel indicateur approuvé.

Les indicateurs approuvés appliqués dans un site intermédiaire, tel qu'un marché aux enchères, une foire ou des cours de groupage, doivent être délivrés à ce site.

L'ACIA propose également que les champs de foire ne pourront plus être admissibles au statut de « site d'étiquetage », ce qui permettrait aux installations d'appliquer des étiquettes provenant de la ferme d'origine.

Nous proposons que le propriétaire/la ferme d'origine soit responsable de fournir et d'appliquer les indicateurs approuvés, délivrés à la ferme d'origine (et non au champ

Nous demandons, en tant que tierce partie, de suivre et d'étiqueter équivalent à

de foire/site intermédiaire), de les appliquer sur les animaux en cas de perte ou de retrait d'un indicateur sur le site intermédiaire (champ de foire), d'autant plus que dans la majorité des cas, l'animal retourne à la ferme d'origine plutôt qu'il ne soit déplacé vers une autre destination.

Dans une enquête menée auprès d'exposants (producteurs qui présentent des animaux au champ de foire) au cours de l'été 2022, 90 % des exposants ont déclaré qu'ils ne voulaient PAS que le site intermédiaire (champ de foire) marque leur animal avec une étiquette de site intermédiaire. Par ailleurs, 5 % des exposants ont indiqué qu'ils n'étaient pas sûrs du concept.

En ce qui concerne les personnes impliquées dans les expositions d'animaux et les événements organisés dans le champ de foire, **près de la moitié (45 %) n'ont pas l'expérience nécessaire pour travailler avec les animaux, 64 % n'ont pas d'expérience en matière d'étiquetage et seulement 11 % disposent d'installations et de l'équipement nécessaire pour étiqueter le bétail en toute sécurité.**

Nos directeurs ont déjà déclaré qu'ils ne traiteraient pas ou n'étiqueraient pas l'animal d'une autre personne pour de nombreuses raisons, notamment la sécurité, la responsabilité et les blessures potentielles de l'animal... Notre société agricole ne possède pas d'animaux et en plaçant une étiquette d'oreille enregistrée auprès de notre société sur l'animal, cela implique qu'elle en est la propriétaire..

Il n'est ni pratique ni sûr pour nos installations d'être responsables de l'étiquetage des animaux. Nous sommes prêts à appliquer des protocoles d'étiquetage

Il n'est ni pratique ni sûr pour nos installations d'être responsables de l'étiquetage des animaux. Nous sommes prêts à appliquer des protocoles d'étiquetage

appropriés en nous assurant que tous les animaux qui arrivent sur le site sont marqués et en limitant la participation jusqu'à ce que les animaux soient correctement étiquetés, mais la responsabilité liée à responsabilité de l'étiquetage n'est pas quelque chose que nous sommes à l'aise ou que nous voulons assumer.

La traçabilité est importante, mais le processus doit être aussi simple que possible pour tout le monde.

SOMMAIRE

En conclusion, les foires, les expositions ainsi que les sociétés agricoles soutiennent tant les buts que les objectifs du programme de traçabilité des animaux d'élevage et souhaitent faire partie de la solution. En mettant en oeuvre les changements proposés dans le présent document, nous sommes convaincus que le programme sera couronné de succès.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter un représentant provincial ou l'Association canadienne des foires et expositions.

British Columbia Association of Agricultural Fairs and Exhibitions

Janine Saw, Directrice exécutive
jbsaw@bcfairs.ca

Association des expositions agricoles du Québec

Lee Patterson
lee.patterson@expoduquebec.com

Alberta Association of Agricultural Societies

Tim Carson, Directeur général
tim@albertaagsocieties.ca

New Brunswick Fairs and Exhibitions Association

Laurie McNaught
laurie.mcnaught@gmail.com

Saskatchewan Association of Agricultural Societies & Exhibitions

Exhibitions Association of Nova Scotia

Glen Duck, Directeur exécutif
gduck.saase@sasktel.net

Manitoba Association of Agricultural Societies
Marlene Baskerville, Directrice exécutive
m.e.baskerville@gmail.com

Ontario Association of Agricultural Societies
Vince Brennan, Directeur exécutif
vince@oaasfairs.com

Tammy Rowter
manager@thebigex.com

Prince Edward Island Association of Exhibitions
Jean Tingley, Fonctionnaire des finances
tingley@pei.sympatico.ca

Association canadienne des foires et expositions (ACFE)
Kryssie Thomson, Directrice exécutive Intérimaire
executivedirector@canadianfairs.ca